

## Délais de paiement de mes heures

Par roman1101, le 24/03/2015 à 14:21

Bonjour,

J'ai une amie qui travaille dans un magasin, ou elle a un contrat de 15 heure / semaine. En février, il y a deux semaine ou elle a effectuée 28 heures, en ayant signé un avenant au contrat pour ces 28 heures / semaine.

Sa patronne a oublié de lui payé la différence (donc payé comme si elle avait fait le mois complet à 15 heures / semaine). Elle lui a dit qu'elle allait régulariser cela, mais à ce jour, elle n'a toujours rien.

elle a été revoir sa patronne pour le lui dire, et là, elle lui dit qu'elle ne la payera que dans deux mois.

A t-elle le droit de faire cela?

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement

Par **P.M.**, le **24/03/2015** à **16:55** 

Bonjour,

Il n'y a aucune raison pour reporter le paiement du salaire complet deux mois plus tard...